

COMMUNE DE CHATEAUNEUF
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2019 à 20 heures

Présent(e)s : CARREL Henri - BERTHET-RAMBAUD Sophie- HUGONOT Christelle-
MARTIN Thierry- MAUGIE Gilles- MARTHELOT Vincent- CHOLAT Claude- FOUCAULT
Izabel

Secrétaire de séance : MAUGIE Gilles

1°- Convention avec le Département : aménagements routiers :

Le Conseil Municipal

- Donne pouvoir au Maire pour signer la convention relative aux aménagements réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale sur les routes départementales 202 et 204.

2°- Affectation résultat de fonctionnement 2018- Budget communal 2019 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'affecter au budget communal 2019 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 comme suit :
 - La somme de 120 000 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.
 - La somme de 106 649.77 € en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement.

3°- Vote du budget primitif 2019 :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
 - Dépenses et recettes de fonctionnement : 760 958.77 €
 - Dépenses et recettes d'investissement : 386 249.89 €

4°- Dispositif participation citoyenne

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- Décide en collaboration avec la Gendarmerie de La Rochette de mettre en place sur le territoire de la commune le dispositif de participation citoyenne qui vise à mettre en œuvre un réseau de vigilance citoyenne en vue de prévenir les actes délictueux touchant aux biens et aux personnes des secteurs de la commune où il est développé.
- Donne pouvoir au Maire pour signer la convention de mise en œuvre.

- Questions diverses :

• Achat parcelle Mme. M. Eymard :

Suite à un vote à main levée, la proposition suivante a été retenue par le Conseil Municipal et sera présentée à Mme et M. Eymard :

- Pour : 8 voix
- Contre : 2 voix (Sophie Berthet-Rimbaud, Izabel Foucault)

Le prix de vente est fixé à 8€/m². Les frais de géomètre liés à l'établissement du document d'arpentage seront répartis proportionnellement entre les parties de la façon suivante : 20 % pour la commune / 80 % pour Mme.M. Eymard.

Chaque partie prendra en charge les frais d'établissement de son acte notarié.

• Elections Européennes : 26 mai 2019

La fiche de tenue du bureau de vote sera transmise à chacun.

Fait à Châteauneuf, le 15 avril 2019

Le Maire,
Henri CARREL

